



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 FEVRIER 2018
À CHUYER**

COMPTE-RENDU

DELEGUES PRESENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX, Mme Véronique CUILLERON -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ, Mme Christine DE LESTRADE -
CHAVANAY :	M. Patrick METRAL (<i>pouvoir de M. Guillaume CRISTOFOLI</i>), M. Guy FANJAT (<i>pouvoir de Mme Brigitte BARBIER</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD, M. Philippe BAUP -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET, Mme Christine de SAINT-LAURENT -
MACLAS :	M. Alain FANGET, Mme Anne-Marie ARCHAMBAULT, M. Michel FREYCENON -
MALLEVAL :	Mme Roselyne TALLARON, M. Alain BOUILLOUX -
PÉLUSSIN :	M. Georges BONNARD, Mme Nicole CAMBRESY, M. Jean-Pierre COUSIN, M. Michel DEVRIEUX -
ROISEY :	Mme Josette VERNEY, M. Robert VIANNET -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Gabriel ROUDON, M. Michel BOREL -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	Mme Brigitte BARBIER (<i>pouvoir à M. Guy FANJAT</i>), M. Guillaume CRISTOFOLI (<i>pouvoir à M. Patrick METRAL</i>) -
PÉLUSSIN :	Mme Sandy NOGAREDES -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET.

DÉLÉGUÉ ABSENT :

VÉRIN :	M. Gérard COGNET.
---------	-------------------

Mme Béatrice RICHARD, 5^{ème} vice-présidente en charge des services à la personne et maire de Chuyer accueille les délégués en leur souhaitant la bienvenue et donne la parole à M. Georges BONNARD, président de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et maire de Pélussin.

Secrétaire de séance : En application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), M. Jacques BERLIOZ, 3^{ème} vice-président en charge des Finances et maire de La Chapelle-Villars est nommé secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL :

M. Georges BONNARD soumet pour approbation le compte rendu du dernier conseil communautaire qui s'est tenu le lundi 30 janvier dernier, à Pélussin.

Aucune remarque.

Le conseil communautaire approuve le compte rendu.

DÉLIBÉRATION 18-02-01 : FINANCES - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

M. Jacques BERLIOZ présente le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB), joint en annexe.

Il présente tout d'abord les résultats 2017.

	Fonctionnement			investissement			Soldes
	Dépenses	Recettes	soldes	Dépenses	Recettes	soldes	
Budget général	4 990 416,26 €	5 762 642,59 €	772 226,33 €	2 027 180,24 €	1 390 616,22 €	-636 564,02 €	135 662,31 €
Budget ANC	173 846,74 €	196 739,47 €	22 892,73 €	1 061,18 €	15 522,34 €	14 461,16 €	37 353,89 €
Budget Eau	719 960,44 €	705 143,16 €	-14 817,28 €	827 801,31 €	1 514 787,62 €	686 986,31 €	672 169,03 €
Budget Base de loisirs	641 319,64 €	1 120 146,03 €	478 826,39 €	66 999,25 €	222 922,73 €	155 923,48 €	634 749,87 €
Budget Cinéma	167 671,12 €	167 671,12 €	0,00 €	12 672,22 €	43 878,01 €	31 205,79 €	31 205,79 €
Budget Aménagements zones	1 075 425,34 €	1 072 353,62 €	-3 071,72 €	1 005 591,28 €	1 064 757,50 €	59 166,22 €	56 094,50 €
Budgets Déchets	1 524 312,26 €	2 501 037,65 €	976 725,39 €	21 377,52 €	97 933,85 €	76 556,33 €	1 053 281,72 €
TOTAL	9 292 951,80 €	11 525 733,64 €	2 232 781,84 €	3 962 683,00 €	4 350 418,27 €	387 735,27 €	2 620 517,11 €
RESULTATS GLOBAUX Fonctionnement et Investissement cumulés			4 853 298,95 €				
Attention, ne sont pas intégrés les reports.							

M. Michel DEVRIEUX constate que les résultats de la Base de Loisirs sont très bons et que la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a fait une bonne opération sur cette reprise.

M. Serge RAULT, 1^{er} vice-président en charge de la communication, de la culture et du tourisme se dit content d'entendre ses propos. Par le passé, cela n'a pas été si simple.

Au début, le budget était compliqué du fait qu'il était globalisé dans le budget général. Il n'y avait pas de lisibilité. Aussi, le fait de regrouper les trois entités, améliore cette lisibilité.

Il souligne qu'il y a eu de très bons subventionnements sur les opérations d'investissements réalisées. Egalement, il souhaite remercier les équipes de la Base de Loisirs qui contribuent fortement à ces bons résultats.

M. Jacques BERLIOZ souligne que lorsque le budget était globalisé, les charges d'amortissements brouillaient la lisibilité.

Budget Général

Résumé 2017

- Hausse des recettes fiscales
 - ▶ 80 000 € de recettes nouvelles sur le Foncier Bâti,
 - ▶ 75 000 € sur la TASCOM (TAXE sur les Surfaces COMmerciales),
 - ▶ 14 000 € de rôles supplémentaires.

- signature de l'emprunt THD 42 : 3 500 000 € remboursés sur 25 ans : non mobilisé,
- baisse de 61 000 € de dotations d'Etat par rapport à 2016,
- paiement du FPIC pour la 2^{ème} année : 31 606 € contre 14 400 € en 2016
- résultat reporté du SIDEC : 136 000 € avec transfert de l'emprunt 100 000 €
- THD 42 : 1 486 000 € de paiements

M. Jacques BERLIOZ rappelle que les dernières augmentations de fiscalité avaient pour objectif de financer le THD.

Endettement de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien

	2014	2015	2016	2017
Capital restant dû au 01,01 de l'année	1 538 763,60 €	1 375 996,51 €	3 342 861,00 €	4 257 843,24 €
Amortissement capital de l'année	162 767,09 €	233 135,51 €	285 017,76 €	324 446,69 €
Intérêts de l'année	54 590,83 €	90 688,78 €	93 171,33 €	102 563,57 €
échéance de l'année	217 357,92 €	323 824,29 €	378 189,09 €	427 010,26 €
nouvel emprunt		2 200 000,00	1 200 000,00	100 000,00
Capital restant dû au 31,12 de l'année	1 375 996,51	3 342 861,00	4 257 843,24	4 033 396,55

M. Jacques BERLIOZ précise que le prêt de 100 000 € en 2017 correspond à la reprise de la dette du SIDEC.

M. Gabriel ROUDON, 7^{ème} vice-président en charge de l'environnement et maire de Véranne rappelle que le SIDEC était le Syndicat Intercommunal de Développement EConomique du Camier. Créé en 1984, il a eu pour objectif de créer deux bâtiments : deux crédits baux ont été mis en place.

L'entreprise a rencontré des difficultés financières qui ne lui ont pas permis de régler les échéances.

De ce fait, le SIDEC a dû contracter un emprunt. Au 1^{er} janvier 2017, le SIDEC a été dissout pour faire suite à la loi NOTRe. La compétence a été reprise par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien et l'emprunt également. A ce jour, l'entreprise a réglé la totalité des échéances en cours.

Le dossier devra se solder dans l'année. Le prêt pourra être remboursé par anticipation.

A ce jour, la commune rencontre de nouvelles difficultés notamment au niveau du PLU pour permettre l'extension de l'entreprise.

Orientations 2018

- revalorisation forfaitaire des valeurs locatives : + 1,2% pour 2018 (38 000 €), contre + 0,4 % en 2017,
- maintien du montant des dotations de l'Etat pour 2018,
- estimation recettes fiscales 2018 en hausse suite aux cotisations minimums (45 000 €) et TASCOM bases (75 000 €) et taux (8 000 €) - Taux capitalisés en 2017 de 1,58 % sur la CFE,
- FPIC maintenu : 31 606 € en 2017,
- programme THD42 : 2 972 000 € de crédits de paiements sur 2018 (solde opération),
- prise de la compétence piscine à Pélussin : 80 000 € en moins d'allocation compensatrice (AC) à Pélussin,
- enveloppe d'investissement de 1 122 000 € affectée à la création de la cuisine centrale, fonction de la mobilisation de l'emprunt THD.

D/R	chapitre	Données	Somme de CA provisoire 2017	Somme de BP 2018
Dépense	Ch. - 011 Charges à caractère général		-444 257,96 €	-544 995,29 €
	Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés		-965 439,69 €	-1 185 000,00 €
	Ch. - 014 Atténuations de produits		-2 527 661,41 €	-2 432 482,00 €
	Ch. - 022 Dépenses imprévues		0,00 €	-40 000,00 €
	Ch. - 023 Virement à la section d'investissement		0,00 €	-835 649,30 €
	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		-112 943,01 €	-152 000,00 €
	Ch. - 65 Autres charges de gestion courante		-838 067,02 €	-956 473,41 €
	Ch. - 66 Charges financières		-101 499,97 €	-119 400,00 €
	Ch. - 67 Charges exceptionnelles		-547,20 €	-1 000,00 €
Total	Dépense		-4 990 416,26 €	-6 267 000,00 €
Recette	Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté		171 196,15 €	223 762,31 €
	Ch. - 013 Atténuations de charges		2 656,95 €	27 145,28 €
	Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		9 648,68 €	351 819,00 €
	Ch. - 70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march		284 498,51 €	301 163,41 €
	Ch. - 73 Impôts et taxes		4 033 466,10 €	4 073 000,00 €
	Ch. - 74 Dotations et participations		1 149 904,56 €	1 108 994,00 €
	Ch. - 75 Autres produits de gestion courante		98 824,64 €	81 466,00 €
	Ch. - 77 Produits exceptionnels		12 447,00 €	99 650,00 €
Total	Recette		5 762 642,59 €	6 267 000,00 €
Total général			772 226,33 €	0,00 €

D/R	Chapitre	Données	Somme de CA 2017 prov	Somme de Total BP 2018
D	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		0,00 €	-636 564,02 €
	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section		-9 648,68 €	-351 819,00 €
	Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées		-324 446,77 €	-373 800,00 €
	Ch. - 20 Immobilisations incorporelles(sauf le 204)		-7 967,04 €	-124 200,00 €
	Ch. - 204 Subventions d'équipement versées		-1 486 500,00 €	-2 967 500,00 €
	Ch. - 21 Immobilisations corporelles		-198 617,75 €	-218 800,00 €
	Ch. - 23 Immobilisations en cours		0,00 €	-1 122 316,98 €
Total D			-2 027 180,24 €	-5 795 000,00 €
R	Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		740 280,97 €	0,00 €
	Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)			835 649,30 €
	Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section		112 943,01 €	152 000,00 €
	Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves		463 192,54 €	568 502,18 €
	Ch. - 13 Subventions d'investissement		21 532,57 €	270 000,00 €
	Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées		0,13 €	3 632 100,00 €
	Ch. - 27 Autres immobilisations financières		52 667,00 €	336 748,52 €
Total R			1 390 616,22 €	5 795 000,00 €
Total général			-636 564,02 €	0,00 €

M. Serge RAULT reprend le virement prévu en 2018. Il est de 835 000 €. Toutefois, il est à minorer. Le réel autofinancement de fonctionnement 2018 est de 835 000 € moins 351 000 € de recettes d'ordres en fonctionnement - 223 000 € de résultats de fonctionnement reportés = 261 000 €.

Il pense que l'objectif serait d'arriver à 500 000 € d'autofinancement réel en 2018. Il continue en disant que cela est atteignable d'autant que les marges sur les charges de personnel sont importantes et les possibilités d'évolution de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) avec le taux de capitalisation sont là.

Concernant le chapitre des subventions, Mme Annick FLACHER, maire de Saint-Appolinard, précise que celle attribuée en 2017 à Vent de Bio avait un caractère unique. Elle demande une attention particulière sur les échéances du SIEL.

Mme Stéphanie ISSARTEL, Directrice Générale des Services (DGS) de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, répond que pour 2018, et conformément au vote du conseil communautaire en 2017 : deux enveloppes sont fléchées, 10 000 € pour les projets économiques et 10 000 € pour les projets culturels.

L'attribution de subvention sera présentée globalement lors d'un conseil en mai ou juin 2018.

Programme Pluriannuel d'Investissement

Objet	Reports 2017	BP 2018	Total BP 2018	subvention REGION	Subvention CD 42	subventions autres	subvention sur 2018	reste à financer sur 2018
Cuisine centrale étude + travaux	30 000,00 €	50 000,00 €	80 000,00 €	32 000,00 €	32 000,00 €		64 000,00 €	16 000,00 €
Cuisine centrale acquisition + travaux eau qui bruit	45 000,00 €	0,00 €	45 000,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €		96 000,00 €	-51 000,00 €
Piscine Pélussin		30 000,00 €	30 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €		24 000,00 €	6 000,00 €
Logiciels	1 000,00 €	25 200,00 €	26 200,00 €				0,00 €	26 200,00 €
THD	1 069 709,00 €	1 797 791,00 €	2 867 500,00 €				0,00 €	2 867 500,00 €
Vélo route	26 000,00 €		26 000,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €		20 000,00 €	6 000,00 €
Crèche Maclas	8 000,00 €	2 000,00 €	10 000,00 €			5 700,00 €	5 700,00 €	4 300,00 €
Siège CCPR	9 800,00 €	11 000,00 €	20 800,00 €				0,00 €	20 800,00 €
Crèche Pélussin		10 500,00 €	10 500,00 €			13 700,00 €	13 700,00 €	-3 200,00 €
Crèche St Pierre		10 000,00 €	10 000,00 €			5 600,00 €	5 600,00 €	4 400,00 €
crèche Vérin		23 000,00 €	23 000,00 €			8 500,00 €	8 500,00 €	14 500,00 €
MDS		10 000,00 €	10 000,00 €				0,00 €	10 000,00 €
Médiathèque	1 000,00 €	12 500,00 €	13 500,00 €				0,00 €	13 500,00 €
Signalétique	50 000,00 €		50 000,00 €			32 500,00 €	32 500,00 €	17 500,00 €
Aides directes à l'économie	40 000,00 €	60 000,00 €	100 000,00 €				0,00 €	100 000,00 €
	1 280 509,00 €	2 224 991,00 €	3 505 500,00 €	122 000,00 €	162 000,00 €	66 000,00 €	350 000,00 €	3 155 500,00 €

M. Jacques BERLIOZ précise que l'opération majeure est le solde du Très Haut Débit (THD) en 2018.

Les études sur la cuisine centrale vont continuer, et celles pour la piscine vont démarrer. Pour chaque équipement, une enveloppe est affectée (en fonction des incidents). Pour la crèche de Vérin, l'enveloppe est plus forte car des problèmes d'infiltration apparaissent.

Il précise également qu'en mobilisant la globalité de l'emprunt des 3 500 000 € en 2018, une enveloppe de 1 122 000 € n'est pas affectée. Cela s'explique par les différentes économies réalisées comme précédemment exposées, les recettes supplémentaires perçues.

Egalement, en 2017 le prêt a été fixé pour que le reste à charge de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien sur le projet THD soit couvert par l'emprunt. Au fil des années, une partie des dépenses a été autofinancée.

Avec accord du bureau, il est proposé qu'une partie de l'emprunt soit abandonnée afin d'améliorer les capacités financières de la CCPR.

M. Serge RAULT pense qu'il faut réduire l'emprunt au stricte nécessaire. Il pense aussi qu'il faut faire attention à demander les subventions les plus hautes possibles : autres partenaires notamment pour la piscine.

Le conseil communautaire est d'accord pour mobiliser l'emprunt au stricte nécessaire.

M. Charles ZILLIOX, 4^{ème} vice-président en charge de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et de l'habitat et maire de Bessey rappelle que le conseil avait abordé le fait d'inscrire annuellement une somme pour l'acquisition de terrains pour les zones économiques.

M. Georges BONNARD répond par la négative. Il a été dit que les crédits seraient inscrits au besoin.

Mme Stéphanie ISSARTEL reprend en disant que l'ensemble des recettes suites aux ventes de terrain sur la Bascule ne sont pas toutes ouvertes, soit 355 000 €. Ces recettes pourront être affectées à l'aménagement de ZAE.

Budget aménagement de zones

Orientations 2018

Vente de trois lots sur la bascule : AB Dépannage, Pilat espaces verts, SPOREL

- attente lot Autopassion,
- reversement excédent ZAE Bascule au Budget général : 235 000 € pour 2018,
- modification du permis d'aménager,
- 355 000 € de vente non inscrites au PPI dont M. MOLINA.

Budget Cinéma

Orientations 2018

- hausse charges de personnel : net 3 000 €, poste de médiateur,
- charges 2017 non refacturées 3 000 €,
- estimation d'une baisse des entrées,
- estimation des charges refacturées à la hausse,
- opérations d'ordres : - 3 500 € en fonctionnement, en plus en investissement,
- subvention d'équilibre, environ 49 000€, contre 38 000 € au BP 2017 et 35 700 € au CA 2017.

Mme Christine DELESTRADE s'interroge sur l'équilibre du budget. Celui-ci ne sera jamais équilibré ?

M. Jacques BERLIOZ répond par l'affirmative. Si on le voulait, il faudrait pratiquer des tarifs comparables aux multiplexes, le CinéPilat n'a pas la même offre.

Budget Base de Loisirs

Orientations 2018

- résultats 2016 : 344 000 €, contre 580 000 € en 2017,
- programme investissement important : 180 000 € / subvention 80 000 €,
- année pleine responsable camping,
- 131 000 € de réserve,
- remboursement avance de 12 000 €/an, proposition de 100 000 € : délibération nécessaire,
- reste à rembourser sur avance au 31 décembre 2018 : 164 000 €.

M. Jacques BERLIOZ propose que la Base de Loisirs rembourse 100 000 € au lieu des 12 000 € prévus en 2018. Le budget le permet.

Le conseil communautaire est d'accord avec cette proposition.

M. Serge RAULT reprend en disant que les trois équipements sont interdépendants et contribuent ensemble à l'expansion de la Base. Il précise aussi, que l'année 2017 a été particulièrement favorable au niveau météo. Egalement, un gros programme d'investissement va être lancé dès cette année pour développer la fréquentation.

Budget Assainissement Non Collectif

Orientations 2018

- suppression de l'aide de l'agence de l'eau à la réhabilitation,
- qui aides des particuliers à la réhabilitation : prêts envisagés, enveloppe unique investissement non affectée de 10 000 €, pas de marge en fonctionnement,
- Benjamin en remplacement partiel de Gaëlle - Holocène sur les contrôles.

M. Jacques BERLIOZ précise que ce budget a des difficultés pour être équilibré. Les ressources propres sont faibles et les possibilités d'augmentation des tarifs sont maigres. L'agence de l'eau ne participe plus aux réhabilitations des installations des particuliers.

M. Michel DEVRIEUX demande s'il n'est pas possible de faire réaliser les études par le CCPR.

Mme Valérie PEYSSELON, 2^{ème} vice-présidente en charge de l'eau, de l'assainissement non collectif et du très haut débit et maire de Vérin répond par la négative car les études doivent être réalisées par des filières agréées.

Budget Eau

Orientations 2018

- RH : poste protection des captages, sur 6 mois, stagiaire : état des infrastructures,
- recettes d'eau : décalage de trois mois pour la Lyonnaise : explique le déficit (mise en place du prélèvement automatique),
- travaux d'investissement : reminéralisation de la station à Véranne, Malatra, Soyère, branchement plomb, protection Jassoux, programmation pluriannuelle des investissements (PPI),
- emprunt sur 2018 : fonction des décaissements : BP 2018, prévoit la totalité des engagements : inscrit 1 380 000 €.

Mme Valérie PEYSSELON informe le conseil que l'agence de l'eau a fait savoir que les subventions pour 2018 seraient bien à hauteur de 80 % pour le financement du poste de protection des captages prioritaires. Un partenariat va être lancé avec les chambres d'agriculture de la Loire et du Rhône. Pour 2019, les subventions devraient être entre 50 et 70 %.

Le conseil communautaire demande à connaître le montant des impayés sur les factures d'eau.

Budget Déchets ménagers

Orientations 2018

- résultats 2016 : 754 000 €, contre 846 000 € en 2017,
- Laurette en année pleine, plus de poste en surnombre,
- travaux : aménagement déchèterie, étude plateforme déchets verts,
- enveloppe non affectée de 500 000 €.

M. Gabriel ROUDON souhaite apporter un bémol sur les excédents.

La déchèterie se dégrade et nécessite une mise aux normes importante : Pont bascule, mur de soutènement, plateforme de déchets verts. Il évoque aussi la possibilité de passer en collecte tous les 15 jours. Cela ne pourra se faire qu'avec une baisse de la redevance incitative. Il est constaté actuellement que seul 1/3 des poubelles est sorti toutes les semaines.

Mme Annick FLACHER précise que dans ce cas, il faudra bien communiquer auprès des habitants.

SOLUTION CONNECTÉE D'ÉCLAIRAGE AUTOMATIQUE

M. Georges BONNARD souhaite aborder dans le cadre du DOB la mise en place d'une solution connectée d'éclairage automatique au profit des moyens de secours hélicoptéré.

La société HIS a contacté les communes de Chavanay, Maclas et Pélussin pour la mise en place de ce système.

M. Michel FREYCENON explique que par l'installation d'un boîtier, le SMUR est capable d'allumer l'éclairage des stades de foot pour permettre l'atterrissage des hélicoptères – SMUR. Une caméra permet également de connaître à l'avance les conditions météo. Le coût d'investissement est d'environ 3 000 € par stade et 300 € en fonctionnement annuel.

Mme Annick FLACHER aimerait savoir quel a été l'élément déclencheur de ce sujet.

M. Georges BONNARD répond que 9 fois sur 10, c'est les pompiers qui éclairent le stade, car ils ont la clé. Par contre en cas d'accident domestique, les pompiers ne sont pas contactés. Ils n'ont pas le droit d'intervenir sur le domaine privé. C'est de la compétence des ambulances. L'éclairage est assuré par les élus par exemple. Il précise aussi que le SDIS a donné la consigne de ne pas prendre de nouvelles clés de stade. Pour les situations antérieures, cela continue.

M. Jacques BERLIOZ demande si c'est le SMUR qui fait cette demande.

M. Georges BONNARD répond par la négative.

M. Philippe BAUP demande si les hélicoptères ont besoin d'un éclairage si puissant.

M. Jacques GERY répond qu'ils ne peuvent atterrir partout.

Mme Annick FLACHER continue en disant qu'il faut peut-être développer les procédures.

M. Michel FREYCENON répond que pour Maclas, c'est le cas.

M. Patrick METRAL, 6^{ème} vice-président en charge de l'économie, de l'emploi et maire de Chavanay, soutient le projet. Cette procédure permet de gagner du temps, soit 1 à 2 minutes par intervention.

M. Gabriel ROUDON est en accord avec les propos de M. Patrick METRAL. Qui va allumer ?

M. Charles ZILLIOX pense que ce projet a une dimension intercommunale.

M. Michel BOREL demande s'il est pertinent d'avoir un allumage par stade.

M. Georges BONNARD répond que si la CCPR va sur le projet, elle doit y aller pour tous les stades.

M. Michel DEVRIEUX demande pourquoi ce projet n'est pas soutenu par les SDIS et les SAMU ?

M. Georges BONNARD répond qu'il s'agit d'une entreprise privée, qui ne peut être recommandée par des institutions.

M. Jacques BERLIOZ demande comment cela se passe si c'est le SAMU de Lyon qui intervient, ont-ils la possibilité d'actionner les allumages ?

Mme Stéphanie ISSARTEL répond qu'elle prendra des informations complémentaires sur ce sujet.

M. Georges BONNARD termine en disant que ce projet sera présenté lors d'un prochain conseil.

A posteriori du conseil, M. FREYCENON a obtenu les renseignements suivants :

- *Est-ce que n'importe quel hélicoptère de secours bénéficiera de ce service ?*

OUI car un accord est conclu avec tous les services de même nature sur les départements limitrophes Ardèche, Drôme, Haute-Loire, Isère, Loire et Rhône.

Ainsi que les hélicoptères « Dragons » de la Protection Civile.

- *Le stade étant fermé à clef, comment ouvre-t-on le portail d'accès ?*

La société a prévu d'installer, sur l'un des piliers du portail, un boîtier sécurisé avec un code d'accès qui sera à tout moment accessible au SDIS et au SAMU

- *Est-ce que les communes limitrophes pourraient être desservies par ce service ?*

Pour des communes comme Saint-Jacques-d'Attitieux, Brossainc, Vinzieux qui sont dans l'Ardèche, mais à proximité du stade de Maclas, la société se propose de les contacter.

- *Financement ?*

Actuellement une convention est en cours avec le département qui apporterait une subvention pour ce type d'équipement.

DÉLIBÉRATION 18-02-02 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CONVENTION DDFIP - TRANSPORTS DE FONDS

M. Georges BONNARD expose qu'à la suite de la suppression de la trésorerie de Pélussin, la CCPR dépend depuis le 1^{er} janvier 2017 de la trésorerie de Saint-Chamond. Afin de sécuriser les opérations de dégageement de fonds des régies de recettes suivantes : Base de Loisirs à Saint-Pierre-de-Bœuf, CinéPilat et piscine à Pélussin, il est proposé une convention réglant les modalités de dégageements et de comptage des fonds des recettes des régies de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien. Cette convention assurera le remboursement des charges supportées par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien pour la mise en place de ce service.

Il est proposé au conseil communautaire, d'adopter cette convention réglant les modalités de dégageements et de comptage des fonds des recettes des régies et d'autoriser M. le président à signer les documents afférents.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette convention et autorise M. le président à signer les documents afférents.

DÉLIBÉRATION 18-02-03 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC)

M. Georges BONNARD expose que par délibération en date du 27 octobre 2008, le conseil communautaire a opté pour le régime fiscal de la Taxe Professionnelle Unique (TPU), désormais Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). A ce titre, la communauté de communes est tenue de reverser à ses communes membres, chaque année, des attributions de compensation.

De même, par délibération n°11-01-02 du 31 janvier 2011, le conseil communautaire a décidé de fixer les attributions de compensation versées aux communes en se limitant au seul principe de droit commun tout en annulant les attributions de compensation négatives pour les communes de la Chapelle-Villars et Saint-Appolinard.

En 2017, les Zones d'Activités Economiques (ZAE) de Verlieu à Chavanay et du Planil à Pélussin ont été transférées à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien. La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 26 septembre 2017.

Le rapport de la CLECT n'a fait l'objet d'aucune remarque par l'ensemble des conseils municipaux. De ce fait, les AC de 2017 et 2018 seront corrigées en fonction du tableau ci-dessous.

Commune	Montant voté en 2017	déduction suite transfert ZAE - CLECT de 09/2017	AC pour 2017	AC pour 2018
BESSEY	41 416,86 €		41 416,86 €	41 416,86 €
CHAVANAY	340 425,00 €	3 373,07 €	337 051,93 €	337 051,93 €
CHUYER	4 606,00 €		4 606,00 €	4 606,00 €
LA CHAPELLE VILLARS	0,00 €		0,00 €	0,00 €
LUPE	8 654,57 €		8 654,57 €	8 654,57 €
MACLAS	560 583,91 €		560 583,91 €	560 583,91 €
MALLEVAL	5 409,32 €		5 409,32 €	5 409,32 €
PELUSSIN	431 764,83 €	4 844,69 €	426 920,14 €	426 920,14 €
ROISEY	9 029,72 €		9 029,72 €	9 029,72 €
SAINT APPOLINARD	0,00 €		0,00 €	0,00 €
ST MICHEL SUR RHONE	1 981,00 €		1 981,00 €	1 981,00 €
ST PIERRE DE BOEUF	231 666,91 €		231 666,91 €	231 666,91 €
VERANNE	78 545,29 €		78 545,29 €	78 545,29 €
VERIN	4 490,00 €		4 490,00 €	4 490,00 €
TOTAL	1 718 573,41 €	8 217,76 €	1 710 355,65 €	1 710 355,65 €

Il est proposé, pour 2017 et 2018, la répartition visée ci-dessous pour un montant de 1 710 355.65 €, au titre de l'attribution de compensation.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la répartition visée ci-dessous et prévoit les crédits nécessaires au BP 2018.

DÉLIBÉRATION 18-02-04 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC)

M. Georges BONNARD expose que par délibération n°11-02-02 du 28 février 2011, le conseil communautaire a institué au profit des communes membres une Dotation de Solidarité Communautaire et a défini les critères de répartition qui reposent pour 50 % sur le potentiel financier par habitant et pour 50 % sur la population.

Il est proposé, pour 2018, de reconduire le montant de 42 000 € arrêté depuis 2011. La répartition entre les communes serait la suivante :

Communes	Population DGF 2017	Population %	Potentiel financier	Potentiel financier %	Potentiel financier par habitant 2016en €	Potentiel financier par habitant 2017en €	DSC 50% pot financier / hab.	DSC 50% population	RAPPEL DSC 2017	DSC 2018
									50% pop + 50% pot fin.	50% pop + 50% pot fin.
BESSEY	464	2,58	321 747	2,44	706,31	693,42	515 €	552 €	1 054 €	1 067 €
CHAVANAY	2 971	16,91	2 446 797	18,56	820,28	823,56	3 917 €	3 534 €	7 449 €	7 450 €
CHUYER	836	4,80	495 689	3,77	587,07	592,93	793 €	994 €	1 800 €	1 788 €
LA CHAPELLE	571	3,23	319 646	2,44	563,97	559,80	512 €	679 €	1 191 €	1 191 €
LUPE	337	1,93	225 753	1,74	673,24	669,89	361 €	401 €	770 €	762 €
MACLAS	1 880	10,65	1 717 192	13,20	926,92	913,40	2 749 €	2 236 €	5 009 €	4 985 €
MALLEVAL	646	3,65	399 874	3,00	613,92	619,00	640 €	768 €	1 396 €	1 408 €
PELUSSIN	3 973	22,34	3 192 067	24,41	816,94	803,44	5 110 €	4 725 €	9 817 €	9 835 €
ROISEY	980	5,49	592 126	4,48	609,55	604,21	948 €	1 166 €	2 094 €	2 113 €
SAINT APPOLIN	702	3,90	406 254	3,09	592,66	578,71	650 €	835 €	1 469 €	1 485 €
ST MICHEL S	860	4,89	562 913	4,25	650,18	654,55	901 €	1 023 €	1 921 €	1 924 €
SAINT PIERRE	1 799	10,21	1 338 618	10,19	746,23	744,09	2 143 €	2 140 €	4 283 €	4 282 €
VERANNE	926	5,34	674 008	5,17	722,83	727,87	1 079 €	1 101 €	2 207 €	2 180 €
VERIN	711	4,07	426 408	3,26	597,89	599,73	683 €	846 €	1 540 €	1 528 €
TOTAL	17 656	100	13 119 092	100			21 000 €	21 000 €	42 000 €	42 000 €
Potentiel financier moyen			743,04							

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le montant de 42 000 € répartis comme visé ci-dessus et prévoit les crédits nécessaires au BP 2018.

DÉLIBÉRATION 18-02-05 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS AVEC LE SDIS 42

M. Georges BONNARD expose que le SDIS 42 a sollicité la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien afin que différents équipements soient mis à disposition des casernes locales de pompiers pour des mises en situations professionnelles.

En effet, le SDIS souhaite pouvoir utiliser les installations, les biens mobiliers et immobiliers de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien afin de remplir ses obligations de formation des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires.

La mise à disposition est gratuite. L'annexe fixera la durée ainsi que les bâtiments mis à disposition : déchèterie de Pélussin, anciens locaux de l'Eau Qui Bruit.

La convention prévoit que le SDIS 42 prendra en charge, directement ou par le biais de son assureur, la réparation de tout dommage matériel, corporel ou immatériel causé à des tiers, ou au personnel, aux installations, aux biens du propriétaire et qui aura été occasionné au cours de la mise à disposition.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser M. le président à signer la convention de mise à disposition de biens avec le SDIS 42, ainsi que tout autre document afférent.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le président à signer la convention de mise à disposition de biens avec le SDIS 42, ainsi que tout autre document afférent.

DÉLIBÉRATION 18-02-06 : PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

M. Charles ZILLIOX présente les dossiers suivants :

Dossier d'attribution d'aide communautaire PLH AC3-17-007

Dossier d'aide à la prise en charge des déficits d'opérations de logements accessibles financièrement (PLUS et PLAI). Construction de quatre logements (3 PLUS et 1 PLAI), Ecoquartier la Baronette à Chuyer. Demandeur : Loire Habitat Dauphinois. Subvention proposée : 13 000 € (3 000 € par logement PLUS et 4 000 € par logement PLAI).

Avis favorable de la commission « aménagement du territoire, urbanisme et habitat » du 24 janvier 2018.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la subvention.

Dossier d'attribution d'aide communautaire (AC2-18-037)

Dossier d'aide permettant l'adaptation au vieillissement et au handicap – 40 rue du Planil à Pélussin – Demandeur : Mme Annie LAURENCON – Subvention proposée : 800,00 €. Dossier pris en compte dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental « lutte contre les précarités » (frais de dossier pris en charge par la communauté de communes 223,00 €).

Avis favorable de la commission « aménagement du territoire, urbanisme et habitat » du 24 janvier 2018.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la subvention.

Dossier d'attribution d'aide communautaire PLH AC7-18-032

Dossier de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne dans l'habitat privé en faveur des propriétaires occupants – volet rénovation énergétique – Le Bois Prieur à Saint-Pierre-de-Bœuf – Demandeur : Mme Agnès SOTGIU - Subvention proposée : 1 000,00 €. Dossier pris en compte dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental « lutte contre les précarités » (frais de dossier pris en charge par la communauté de communes de 182,00 €).

Avis favorable de la commission « aménagement du territoire, urbanisme et habitat » du 24 janvier 2018.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la subvention.

Dossier d'attribution d'aide communautaire PLH AC7-18-033

Dossier de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne dans l'habitat privé en faveur des propriétaires occupants – volet rénovation énergétique – 4 Le Grand Embuent à Chavanay – Demandeur : Mme Elise GUDFIN - Subvention proposée : 1 000,00 €. Dossier pris en compte dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental « lutte contre les précarités » (frais de dossier pris en charge par la communauté de communes de 182,00 €).

Avis favorable de la commission « aménagement du territoire, urbanisme et habitat » du 24 janvier 2018.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la subvention.

Dossier d'attribution d'aide communautaire PLH AC7-18-034

Dossier de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne dans l'habitat privé en faveur des propriétaires occupants – volet rénovation énergétique – 2 route des Alouettes – Gencenas à Bessey – Demandeur : M. Alexandre MATHEVET - Subvention proposée : 1 000,00 €. Dossier pris en compte dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental « lutte contre les précarités » (frais de dossier pris en charge par la communauté de communes de 182,00 €).

Avis favorable de la commission « aménagement du territoire, urbanisme et habitat » du 24 janvier 2018.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la subvention.

Dossier d'attribution d'aide communautaire PLH AC7-18-035

Dossier de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne dans l'habitat privé en faveur des propriétaires occupants – volet forte dégradation / habitat indigne – 684 route de Saint-Pierre à Lupé – Demandeur : Mme Angela MORENO - Subvention proposée : 1 500,00 €. Dossier pris en compte dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental « lutte contre les précarités » (frais de dossier pris en charge par la communauté de communes de 343,00 €).

Avis favorable de la commission « aménagement du territoire, urbanisme et habitat » du 24 janvier 2018.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la subvention.

Dossier d'attribution d'aide communautaire PLH AC7-18-037

Dossier de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne dans l'habitat privé en faveur des propriétaires occupants – volet rénovation énergétique – 6 route de Tonnard à Bessey – Demandeur : M. Lucien CUILLERON - Subvention proposée : 1 000,00 €. Dossier pris en compte dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental « lutte contre les précarités » (frais de dossier pris en charge par la communauté de communes de 182,00 €).

Avis favorable de la commission « aménagement du territoire, urbanisme et habitat » du 24 janvier 2018.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la subvention.

Dossier d'attribution d'aide communautaire PLH AC7-18-038

Dossier de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne dans l'habitat privé en faveur des propriétaires occupants – volet rénovation énergétique – 40 rue du Planil à Pélussin – Demandeur : Mme Annie LAURENCON - Subvention proposée : 1 000,00 €. Dossier pris en compte dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental « lutte contre les précarités » (frais de dossier pris en charge par la communauté de communes de 182,00 €).

Avis favorable de la commission « aménagement du territoire, urbanisme et habitat » du 24 janvier 2018.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la subvention.

Dossier d'attribution d'aide communautaire PLH AC7-18-039

Dossier de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne dans l'habitat privé en faveur des propriétaires occupants – volet rénovation énergétique – Morzellas à Mallevall – Demandeurs : M. et Mme François CHAVAS - Subvention proposée : 1 000,00 €. Dossier pris en compte dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental « lutte contre les précarités ». (frais de dossier pris en charge par la communauté de communes de 182,00 €).

Avis favorable de la commission « aménagement du territoire, urbanisme et habitat » du 24 janvier 2018.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la subvention.

Dossier d'attribution d'aide communautaire PLH AC7-18-040

Dossier de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne dans l'habitat privé en faveur des propriétaires occupants – volet rénovation énergétique – 123 route du Briat à Roisey – Demandeur : M. Christophe MARINI - Subvention proposée : 1 000,00 €. Dossier pris en compte dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental « lutte contre les précarités » (frais de dossier pris en charge par la communauté de communes de 182,00 €).

Avis favorable de la commission « aménagement du territoire, urbanisme et habitat » du 24 janvier 2018.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la subvention.

Dossier d'attribution d'aide communautaire PLH AC7-18-041

Dossier de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne dans l'habitat privé en faveur des propriétaires occupants – volet rénovation énergétique – 2 chemin de la Mare – La Chaize - Pélussin – Demandeur : Mme Sylvie ALLARD - Subvention proposée : 1 000,00 €. Dossier pris en compte dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental « lutte contre les précarités » (frais de dossier pris en charge par la communauté de communes de 182,00 €).

Avis favorable de la commission « aménagement du territoire, urbanisme et habitat » du 24 janvier 2018.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la subvention.

Dossier d'attribution d'aide communautaire PLH AC7-18-042

Dossier de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne dans l'habitat privé en faveur des propriétaires occupants – volet rénovation énergétique – 54 route de Lupé à Maclas – Demandeur : Mme Karine MOULIN - Subvention proposée : 1 000,00 €. Dossier pris en compte dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental « lutte contre les précarités » (frais de dossier pris en charge par la communauté de communes de 182,00 €).

Avis favorable de la commission « aménagement du territoire, urbanisme et habitat » du 24 janvier 2018.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la subvention.

Dossier d'attribution d'aide communautaire PLH AC7-18-043

Dossier de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne dans l'habitat privé en faveur des propriétaires occupants – volet rénovation énergétique – 2 route de la Madone à Chuyer – Demandeur : Mme Paulette DENUZIERE - Subvention proposée : 1 000,00 €. Dossier pris en compte dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental « lutte contre les précarités » (frais de dossier pris en charge par la communauté de communes de 182,00 €).

Avis favorable de la commission « aménagement du territoire, urbanisme et habitat » du 24 janvier 2018.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la subvention.

Dossier d'attribution d'aide communautaire PLH AC7-17-026

Dossier de lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne dans l'habitat privé en faveur des propriétaires occupants – volet rénovation énergétique – 168 route du Pont Jacquet – Demandeur : M. Alain VIGNAL - Subvention proposée : 1 000,00 €. Dossier pris en compte dans le Programme d'Intérêt Général (PIG) départemental « lutte contre les précarités » (frais de dossier pris en charge par la communauté de communes de 182,00 €).

Avis favorable de la commission « aménagement du territoire, urbanisme et habitat » du 24 janvier 2018.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer la subvention.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution de l'ensemble des subventions visées ci-dessus et prévoit les crédits au BP 2018.

DÉLIBÉRATION 18-02-07 : MAISON DES SERVICES - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE POLE PARENT

Mme Béatrice RICHARD expose que le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) est un dispositif partenarial, décliné à l'échelle départementale. Depuis 2014, il s'inscrit dans le cadre de la coordination départementale de soutien à la parentalité. Actuellement c'est la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) de la Loire qui pilote le REAAP pour le département. En effet, dans le cadre de la convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf), le soutien à la parentalité est un axe d'intervention important pour la branche famille de la sécurité sociale. Dans ce contexte, la Caf de la Loire soutient financièrement des actions de soutien à la parentalité.

Ainsi dans le cadre du Pôle Parents de la CCPR, il est proposé de solliciter une subvention pour 2018 la plus élevée possible auprès de la Caf de la Loire au titre du REAPP.

Ce financement permettra de soutenir deux actions territoriales :

- une conférence animée par un intervenant extérieur ouvert à tous (parents, enfants et adolescents) autour de la thématique de la famille,
- un forum de la petite enfance et de l'enfance qui aura lieu le samedi 2 juin 2018 : une matinée sera organisée avec les partenaires du territoire (Association ADMR, AFR Chavanay, AFR Maclas, CHAPI, centre de loisirs de Saint-Pierre-de-Boeuf, département Loire, SPL, RAMPE, Pôle Parents et médiathèque de la CCPR). Chaque structure présente pourra ainsi faire découvrir ou valoriser son équipement auprès des familles autour d'ateliers ludiques. Cet événement sera ouvert à tous les parents désireux de se renseigner sur l'offre du territoire. La volonté étant de mettre en relation des professionnels de la petite enfance et les parents, afin que tous puissent échanger, se questionner et se répondre.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le dépôt de demande de subvention la plus haute possible auprès de la CAF pour le Pôle Parents.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le dépôt de subvention auprès de la CAF pour le Pôle Parents et autorise M. le président à signer les documents afférents.

DÉLIBÉRATION 18-02-08 : MAISON DES SERVICES - NOUVEAU CONTRAT D'ADHÉSION DE L'@TELIER

Mme Béatrice RICHARD expose que par délibération n°17-12-22 du 18 décembre 2017, le conseil communautaire a voté de nouveaux tarifs pour l'@telier espace de travail partagé.

Au vu de la fréquentation et des animations mises en place depuis l'année dernière, il apparaît que la plupart des coworkers fréquentent le lieu exclusivement pour les jeudis « boîte à outils » qui sont des temps d'échanges mais également de professionnalisation animés par des ressources en interne (personnel MDS) ou par des intervenants extérieurs (consulaires, comptables etc.). Aucune participation financière n'est actuellement demandée pour ces animations hebdomadaires. Le programme coup de pouce (mise à disposition de journées gratuites d'utilisation des locaux (open space ou bureaux) n'est donc pas adapté au besoin car les entrepreneurs sont plus à la recherche de temps collectifs que de mise à disposition d'espaces.

De plus, un outil partagé payant (initié par la Cordée) a été mis en place début 2018 entre plusieurs espaces de coworking ruraux et péri urbains (Pélussin, Monistrol, Charly, Saint-Priest-en-Jarez, etc.) pour favoriser les collaborations entre entrepreneurs et animateurs d'espaces.

Le conseil communautaire a donc voté de nouveaux tarifs incluant une formule « abonnés » à 6 € TTC par mois comprenant :

- un accompagnement par la maison des services et son réseau de partenaires via un accès aux animations « jeudis boîte à outils » ainsi qu'aux évènements et moments conviviaux de l'@telier,
- un accès au Refuge, réseau social pour favoriser les liens entre coworkers via des outils en ligne pour poser des questions, partager des idées et être informés des actualités économiques,
- une communication facilitée sur les supports de la CCPR (page facebook et le Mag)
- une journée de coworking par mois + ½ journée de salle de réunion + Accès 7J/7J et 24H/24 + casiers.

Il est proposé au conseil de modifier le contrat d'utilisation et ses annexes pour prendre en compte ses nouvelles modalités.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification du contrat d'utilisation et ses annexes et autorise M. le président à signer les documents afférents.

DÉLIBÉRATION 18-02-09 : CULTURE – CINÉPILAT - TARIF SPÉCIAL

M. Jean Pierre COUSIN, président du comité de Pilotage du CinéPilat expose que régulièrement, le CinéPilat organise des séances spéciales. Le tarif spécial de deux séances à 10 € est alors appliqué.

Dans cette même idée, il est proposé de créer un tarif « soirée spéciale » à 5 € la séance.

Lors de ces séances, il pourra y avoir un à plusieurs films projetés dans la même soirée, avec le même tarif de 5 € la séance.

Le nombre de séance spéciale est actuellement limité à trois par an, il est proposé de les passer à quatre par an.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tarif plein	6,20 €	6,30 €	6,30 €	6,40 €	6,40 €	6,40 €
Tarif réduit	5,00 €	5,10 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €	5,20 €
Tarif spécial soirée deux films					10,00 €	
Tarif séance spéciale						5,00 €
Tarif contenu hors films	/	/	/	12,00€	12,00€	12,00€
Carte d'abonnement 6 places	31,20 €	31,80 €	31,80 €	31,80 €	31,80 €	31,80 €
Carte d'abonnement 10 places						53,00 €
Carte d'abonnement						1,00 €
Carnet 10 tickets CE	51,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €	52,00 €
Carte Pass région *	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €	5,00 €
Chèque GRAC *	4,80 €	4,90 €	4,90 €	4,90 €	5,00 €	5,00 €
Tarif préférentiel moins de 14 ans *	/	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Tarif groupe	4,20 €	4,30 €	4,30 €	4,30 €	4,30 €	4,30 €
Séance scolaire (hors dispositif d'éducation à l'image)	3,20 €	3,20 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €	3,30 €
Collège, Ecole et maternelle au cinéma *	2,50 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €	2,50 €
Ciné-Goûter	5,00 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €	5,10 €
Prestation 3D	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €	1,50 €
Vente grandes affiches de moins de 2 ans	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €	6,00 €
Vente petites affiches de moins de 2 ans	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €	4,00 €
Vente grandes affiches de plus de 2 ans	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Vente petites affiches de plus de 2 ans	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €	2,00 €

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le tarif « soirée spéciale » à 5 € la séance, limitée à quatre évènements par an.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs.

DÉLIBÉRATION 18-02-10 : TOURISME - BASE DE LOISIRS - TARIF CAMPING DE LA LÔNE

M. Serge RAULT expose qu'il est proposé de modifier les tarifs 2018 pour le Camping de la Lône.

En effet, pour la réservation d'un chalet pour trois semaines, le tarif n'est pas envisagé. Le tarif un mois est actuellement fixé 700 €. Il est inadapté.

Il est proposé de créer un tarif trois semaines consécutives et d'ajuster le tarif de un mois à la hausse. Ce tarif ne s'applique pas pour la pleine saison ou la remise de 30 %.

PRIX PAR CHALET					
	Remarques	PERIODE BASSE ⁽²⁾ Janvier à mai Sept à décembre	Remise de 30 % basse période	PERIODE HAUTE ⁽²⁾	Remise de 30 % - haute période
Nuit seule	<i>En fonction des disponibilités (ne pas diffuser ce tarif pour favoriser la location 2 nuits)</i>	75,00 €	52,5 €	90,00 €	63 €
2 nuits	weekend	135,00 €	94,5 €	150,00 €	105 €
Nuit supplémentaire		50,00 €	35 €	60,00 €	42 €
Semaine	7 nuits (samedi au samedi)	370,00 €	259 €	430,00 €	301 €
14 nuits = 2 nuits offertes		634 €	443,8 €		
3 semaines		804 €			
Location chalet au mois de octobre à mars 700€	octobre à mars	940,00 €			

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter les nouveaux tarifs, les autres tarifs restent inchangés.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les nouveaux tarifs du Camping de la Lône, les autres tarifs restent inchangés.

DÉLIBÉRATION 18-02-11 : ENVIRONNEMENT - GEMAPI : MODIFICATION DES STATUTS

M. Gabriel ROUDON expose que dans le cadre de la loi NOTRe, la compétence GEMAPI a été transférée à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien au 1^{er} janvier 2018.

Celle-ci avait été intégrée aux statuts lors de la modification de novembre 2016. Cette compétence a été transférée au syndicat des 3 rivières.

Le syndicat a engagé une démarche en vue de la modification de ses statuts, afin d'intégrer les missions transférées.

La mise à jour des statuts est nécessaire pour la rédaction des compétences obligatoires et optionnelles. Cette nouvelle rédaction, n'a pas d'incidence financière.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter la nouvelle rédaction des statuts de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

DÉLIBÉRATION 18-02-12 : ECONOMIE - ZAE DE LA BASCULE - VENTE D'UNE PARCELLE A M. HUBERT MOLINA

M. Patrick METRAL expose que par délibération n°14-12-20 en date du 16 décembre 2014, le conseil communautaire a fixé le prix de vente des terrains situés sur la ZAE de la Bascule à un montant de 25 € HT/m².

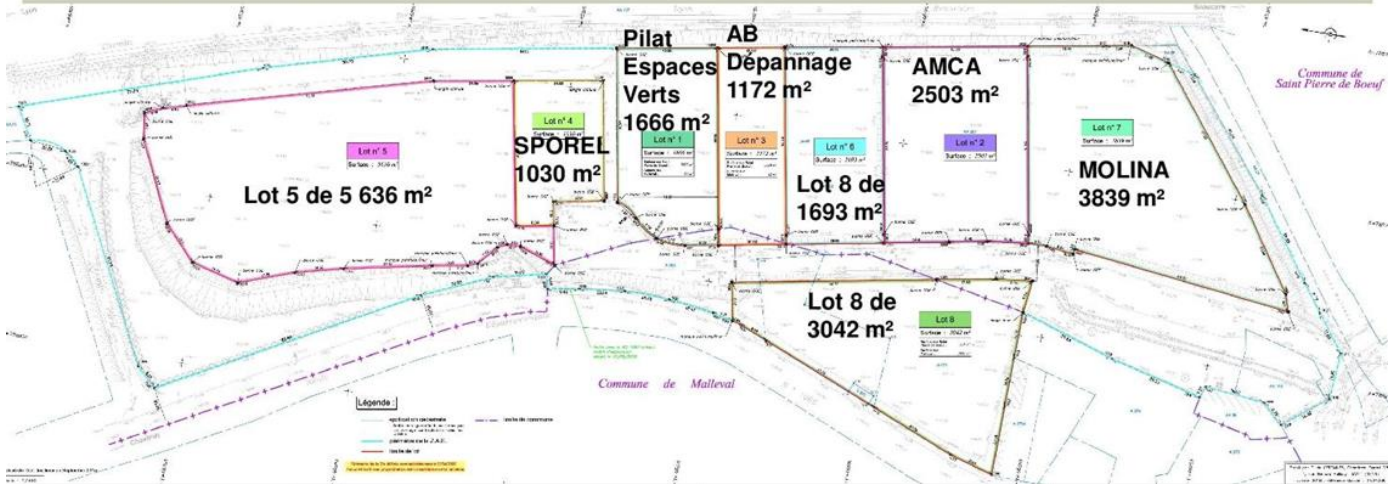
M. Hubert MOLINA souhaite acquérir un lot sur la zone pour créer une activité d'achat, vente, réparation de matériel agricole et de TP créatrice. Le projet inclut aussi la construction d'ateliers à la location.

La commission « développement économique » qui s'est réunie le 2 février 2018 a accueilli favorablement ce projet.

ZAE DE LA BASCULE

îlot C 6666 m²

îlot A 10873 m²



îlot B 3042 m²

Il est proposé aux membres du conseil communautaire d'autoriser M. le président à signer le compromis de vente et la vente d'un lot d'une surface d'environ 3 839 m² à M. Hubert MOLINA pour un prix de 25 € HT le m² soit environ 95 975 € HT.

Un géomètre déterminera la surface exacte.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le président à signer le compromis de vente et la vente d'un lot d'une surface d'environ 3 839 m² à M. Hubert MOLINA pour un prix de 25 € HT le m² soit environ 95 975 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

Transfert compétence Assainissement Collectif

Mme Annick FLACHER souhaite intervenir sur ce point. Elle voudrait savoir quelle commune s'est positionnée concernant le transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien.

M. Georges BONNARD répond que les communes de Chavanay et Maclas se sont positionnées défavorablement.

Mme Béatrice RICHARD répond que la commune de Chuyer s'est positionnée défavorablement également.

M. Jacques BERLIOZ répond que la commune de La Chapelle-Villars s'est positionnée défavorablement également.

M. Serge RAULT répond que la Commune de Saint-Pierre-de-Bœuf s'est positionnée favorablement.

M. Georges BONNARD reprend en disant que selon le projet de loi en cours au Parlement, la minorité de blocage serait atteinte et de fait le transfert de compétence ne pourrait avoir lieu.

M. Annick FLACHER souhaite remercier la commune de Saint-Pierre-de-Bœuf pour sa démarche de grande solidarité à l'égard des petites communes. Elle rappelle que c'était l'objectif de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien à sa création.

Cette minorité de blocage va laisser des communes sur le carreau. Il n'est pas possible de multiplier les tarifs des communes par quatre ou cinq.

M. Charles ZILLIOX se dit tout à fait en accord avec ses propos.

Mme Roselyne TALLARON, maire de Malleval est également en accord avec ses propos. Par le passé, il y a eu beaucoup de solidarité envers les grosses communes, l'inverse n'a pas lieu aujourd'hui.

M. Farid CHERIET, maire de Lupé continue en disant qu'il s'agit d'un report du transfert de la compétence. Dans quelques années, il faudra refaire les mêmes études, c'est inéluctable.

Mme Annick FLACHER le regrette, mais le sujet du mode de gestion de l'eau potable va être parasité : une régie uniquement sur l'eau potable va être plus compliquée.

M. Charles ZILLIOX regrette que les communes se soient positionnées aussi vite. Il aurait fallu attendre que toutes les informations soient en notre possession.

Mme Josette VERNEY, maire de Roisey, répond que lors du dernier COPIL Eau, les informations ont été données. La date du 12 mars a été fixée pour que les communes se positionnent pour ou contre le transfert. Elle trouve que le mode de gestion régie directe « ne brille pas assez » pour ce transfert. La commune de Roisey n'est pas favorable à une DSP pour la compétence assainissement collectif.

M. Patrick METRAL s'oppose au principe que les communes qui se sont positionnées contre le transfert, soient contre la solidarité. Il est pour sa part, sur un débat idéologique. Le gouvernement a laissé la possibilité de refuser ce transfert, il la saisie. Il pense que la commune est la première entité sur le territoire à proximité des habitants.

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien est un outil aux services des communes. Pour qu'elles continuent à exister, elles doivent garder un minimum de compétence.

C'est pour cela qu'il s'est positionné contre le PLUI. La commune doit garder la maîtrise de son zonage et de son urbanisation. Il continue en précisant qu'il est favorable aux regroupements des communes.

M. Serge RAULT pense qu'il ne faut pas monter les communes les unes contre les autres. L'eau potable étant déjà transférée, avec l'assainissement collectif la gestion aurait été optimisée.

Egalement, il souhaite reprendre les propos de Mme Béatrice RICHARD. Quand elle dit qu'elle a refusé le transfert car les charges de dette n'auraient pas été portées par la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien au-delà de 12 ans, cela est faux. L'ensemble des charges sont transférées. Il continue en disant que ce sujet, s'il est idéologique, il n'y a alors pas de logique. Certaines communes avaient intérêt à transférer la compétence eau, mais pas l'assainissement collectif et inversement. Il trouve cette minorité de blocage, dommage. On va mettre des communes en difficultés.

M. Jean Louis POLETTI, maire de Saint-Michel-sur-Rhône demande à ce que les communes qui ont votées, re-délibère.

M. Georges BONNARD répond par la négative. On ne peut pas leur demander ce changement.

M. Alain FANGET, maire de Maclas termine en disant que cette période devra être mise à profit pour uniformiser les tarifs en vue du transfert en 2026.

Information sur les décisions prises par le président par délégation du conseil communautaire :

Le conseil communautaire a, par délibération, délégué au président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions prises par M. le président en vertu des délégations accordées doivent faire l'objet d'une information en conseil communautaire.

Aucune décision n'a été prise depuis la dernière réunion.

LIEU ET DATE DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Il est rappelé que le conseil communautaire se réunit soit au siège de la communauté de communes soit dans les communes membres.

Commissions - Bureau - Conseil Communautaire et autres réunions :	Date	h	Lieu
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 26 février 2018	18h00	Chuyer
<input checked="" type="checkbox"/> Comité de Pilotage Maison des Services	mardi 27 février 2018	14h30	Salle du Conseil
<input checked="" type="checkbox"/> Comité de Pilotage du SPANC	mardi 27 février 2018	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Eau	mardi 27 février 2018	18h30	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Commission développement éco	mardi 27 février 2018	18h00	MDS
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Service à la personne	mardi 6 mars 2018	18h00	MDS
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 7 mars 2018	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 12 mars 2018	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Rendu de la phase 2 du schéma directeur du réseau d'AEP de la CCPR	lundi 19 mars 2018	10h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Stratégique et de Pilotage de la SPL	lundi 19 mars 2018	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Environnement	mercredi 21 mars 2018	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 26 mars 2018	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration de la SPL	lundi 9 avril 2018	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 11 avril 2018	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 16 avril 2018	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 30 avril 2018	18h00	Lupé
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 14 mai 2018	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 16 mai 2018	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 28 mai 2018	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Assemblée Générale de la SPL	lundi 4 juin 2018	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Bureau	lundi 11 juin 2018	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Stratégique et de Pilotage de la SPL	lundi 18 juin 2018	18h00	Salle des Commissions
<input checked="" type="checkbox"/> Commission Aménagement Urbanisme et Habitat	mercredi 20 juin 2018	18h00	CCPR
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil Communautaire	lundi 25 juin 2018	18h00	Maclas
<input checked="" type="checkbox"/> Conseil d'administration de la SPL	lundi 2 juillet 2018	18h00	Salle des Commissions

Aussi, il est proposé que le prochain conseil communautaire se tienne le lundi 26 mars 2018 à 18 heures à Pélussin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le secrétaire de séance
Jacques BERLIOZ